

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

Avril 2015 à Avril 2016

ENTRE

L'association loi 1901 intitulée Centre de Prévention des Dérives Sectaires liées à l'Islam (dite C.P.D.S.I), établie au 128, Rue du Faubourg de Douai, CS70024, 59041 LILLE CEDEX, enregistrée auprès de la Préfecture de Lille en date du 15 avril 2014, déclarée à l'INSEE sous le n° SIRET 80274614900011, représentée par Dounia BOUZAR, en sa qualité de Directrice Générale (avec délégation de pouvoir du Bureau de l'association),

Ci après désignée « l'association »

D'UNE PART,

ET

Docteur Serge HEFEZ, Psychiatre - Psychanalyste, exerçant au 9, rue Réaumur, 75003 à PARIS, enregistré sous le numéro SIRET : 335 166 518 00019 en tant que profession libérale réglementée et désigné sous le code APE numéro 8410,

Ci-après désigné le « superviseur »,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

L'association CPDSI a été mandatée, dans le cadre d'un marché public qu'elle a remporté en avril 2015, pour être une cellule mobile d'intervention sur l'ensemble du territoire français et en Outre-Mer. Elle a pour principales missions de contribuer à la prévention de la radicalisation en sensibilisant / outillant les professionnels reliés aux cellules préfectorales. Elle est également chargée de réaliser des désembrigadements de 150 mineurs ou jeunes majeurs, lorsque les Préfectures la décident de la saisir et de lui transmettre les signalements recensés. Pour déployer cette mission, le CPDSI a recruté une équipe de sept professionnels dédiés. C'est dans ce contexte que le CPDSI sollicite l'accompagnement et la supervision du Docteur Serge Hefez, Psychiatre / Psychanalyste, dans le cadre de son cabinet indépendant.

I - Objet de la convention annuelle

L'association souhaite solliciter le superviseur pour l'accompagner dans son activité et superviser la préparation des séances de désembrigadement. Les membres de l'équipe du CPDSI se réuniront autour de Serge HEFEZ (Psychiatre - Psychanalyste) et de Dounia BOUZAR (Experte - Directrice générale du CPDSI) afin de partager les avancées des expériences, d'analyser les retours d'expériences et de pouvoir s'exprimer quant aux émotions ressenties face à certaines prises en charges : stress, rejet, inquiétude, émotion, miroir. Le superviseur sera également chargé d'aider l'équipe de l'association à parfaire ses postures professionnelles et à prendre le recul nécessaire face aux situations pouvant le nécessiter.

II - Rythme

Les séances seront programmées de façon récurrente, deux fois par mois, le lundi matin ou après-midi. Un planning prévisionnel est établi en annexe. Chaque séance durera au minimum 3 heures.

III - Conditions tarifaire

a) Chaque séance donnera lieu à une facturation unitaire de la part du superviseur, selon son statut de travailleur libéral réglementé.

Le montant TTC de chaque séance est positionné à hauteur de [REDACTED]

b) Chaque facture sera éditée par le superviseur et adressée à l'attention du CPDSI - 188 bvd Victor Hugo À Lille (59 000), une fois par mois, en rappelant sur chaque facture les dates des séances réalisées et le montant détaillé.

c) l'association s'engage à honorer le règlement de chaque facture émise à une échéance de 30 jours fin de mois.

IV - Confidentialité

Pour réaliser ce travail, l'association du CPDSI va partager avec le superviseur des données totalement confidentielles :

- celles relevant de la vie privée des familles et des enfants concernés ;
- celles communiquées par le biais des Préfectures ayant saisi le CPDSI.

L'association conçoit cette rupture de son propre cadre de déontologie à partir du moment où l'ensemble de ses échanges et questionnements sont couverts par le secret professionnel du Dr Serge Hefez et nécessaire à la réalisation et à la qualité de sa mission.

Les deux parties s'engagent à ne jamais relier une situation à l'identité réelle d'une famille ni à ne communiquer aucun élément qui de près ou de loin ne puisse contribuer à son identification.

V- Date et durée d'effet

La présente convention annuelle prend effet à compter du 1^{er} avril 2015 pour s'achever au 31 mars 2016.

Fait à Lille, le 1^{er} avril 2015 en deux exemplaires originaux

Superviseur

Nom : Dr Serge HEFEZ

Qualité : Psychiatre - Psychanalyste

Signature :

Association CPDSI

Nom : Mme Dounia BOUZAR

Qualité : Directrice Générale

Signature :